

AVANT-PROJET
DE CHARTE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

L'article premier de la loi du 1er mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs, dispose que les fédérations délégataires établissent une charte d'éthique et de déontologie et instituent en leur sein un comité doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

Cette charte doit respecter les dispositions de la loi constitutionnelle du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement et être conforme aux principes définis par la Charte d'éthique et de déontologie du sport français prévue à l'article L. 141-3 établie par le Comité national olympique et sportif français.

Les statuts de la fédération adoptés par l'Assemblée générale réunie le 6 avril 2013 précisent dans leur article premier d'assurer les missions prévues au chapitre 1, titre III, article L.131-15 du code du sport relatives à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives notamment l'accès de toutes et de tous à la pratique des activités physiques et sportives, de veiller au respect des règles de déontologie, de protéger l'environnement et les milieux aquatiques, d'inscrire le canoë, le kayak et les sports de pagaie dans une logique de développement et de structuration durable des territoires et de veiller dans une perspective de développement durable, à la préservation du patrimoine naturel et au libre accès aux cours d'eau.

Le projet fédéral adopté lors de l'assemblée générale le 8 avril 2017 réaffirme les valeurs fondamentales de la fédération française de canoë-kayak et des sports de pagaie, « *Ce qui fonde nos actions* ». Une fédération de sport nature riche de la diversité de ses pratiques, de ses pratiquant(e)s et de ses sites de pratique pour laquelle

- L'engagement désintéressé
- L'amitié, le plaisir partagé dans un cadre associatif
- La solidarité
- L'ouverture vers les autres
- Le respect de soi, des autres, de notre environnement et de nos sites de pratique,
- La formation et la transmission
- la recherche de l'excellence et du plus haut niveau de pratique pour chacun de nos pratiquants – du débutant au médaillé olympique - à des fins de performance et de compétition mais aussi de loisir, de santé, ou éducatives,

restent des valeurs essentielles.

Pour une bonne compréhension et pour faciliter leur diffusion, la charte d'éthique et de déontologie a vocation, dans un même document, à énoncer l'ensemble des valeurs, des règles morales, propre au sport et aux licenciés de la fédération qui constitue l'éthique, et l'ensemble des devoirs qui s'imposent aux différentes catégories de personnes physiques et morales aussi bien dans leur comportement que dans leurs actions envers autrui et l'environnement qui constitue la déontologie.

Au regard de ces définitions notre éthique fédérale porte nos valeurs et notre esprit sportif.

La charte d'éthique et de déontologie de la fédération se décline en deux parties :

- Les principes et valeurs de la fédération : éthique, esprit sportif et valeurs fédérales. Cette partie précise les implications de se conformer à ces sept verbes initiaux. Elle s'adresse à tous les licenciés de la fédération.
- La déontologie : les devoirs des différents acteurs de la fédération. Cette partie complète le code moral pour ces acteurs et composantes de la fédération que sont les athlètes sélectionnés en équipe de France ou en Pôle, les entraîneurs, les cadres, les officiels de compétition, les compétiteurs ou pratiquants, les dirigeants et les institutions fédérales.

LES PRINCIPES ET VALEURS DE LA FEDERATION : ETHIQUE, ESPRIT SPORTIF ET VALEURS FÉDÉRALES

Dans un contexte international de crise qui remet en cause le fondement même de nos démocraties il est important d'afficher et de réaffirmer nos valeurs.

Face aux tendances à l'individualisme, au développement des pratiques hors structures, au mercantilisme, les valeurs associatives d'engagement bénévole, d'amitié, de partage et de respect de l'autre doivent être les ciments de nos relations.

La solidarité naît d'une pratique à plusieurs dans des milieux nécessitant une assistance mutuelle pour naviguer en sécurité.

L'ouverture vers les autres nous permet de créer du lien, d'élargir nos connaissances, de confronter nos points de vue, de créer des synergies.

La transmission est une valeur essentielle: Transmission de nos valeurs, de nos connaissances techniques. Il constitue un lien fort entre pratiquants. Cette transmission porte aussi sur notre histoire et suppose une politique de récolte, d'archivage et d'exploitation de nos données. La connaissance de cette histoire est un moyen permettant de renforcer notre identité.

Le canoë-kayak unit les femmes et les hommes dans la pratique quels que soient leurs origines, leur situation sociale, leurs opinions, leurs croyances, leur âge ou leur genre. Il est école de tolérance, de solidarité, et facteur de rapprochement humain. Il est aussi, dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, un formidable outil de promotion individuelle et d'intégration sociale.

L'esprit sportif doit guider la pratique du canoë-kayak et des sports de pagaie et l'investissement de chacun dans cette pratique, en compétition ou non. Il correspond au comportement et à l'attitude d'un pratiquant qui accepte de respecter les valeurs fortes inhérentes à la pratique sportive telles que :

- Le respect des règles, de soi-même, des autres, des institutions,
- L'honnêteté, l'intégrité, la loyauté
- La solidarité et l'altruisme
- La tolérance
- Le fair-play
- L'accomplissement et l'épanouissement personnel
- Le dépassement de soi

Le canoë-kayak, à travers son impact multidimensionnel (douze disciplines et trois milieux de pratique), possède de nombreuses **vertus sociales et sociétales**. Il contribue à véhiculer de nombreuses valeurs que la fédération souhaite promouvoir, défendre et transmettre telles que :

Le respect de la diversité que ce soit en termes de pratiques ou en termes de pratiquants,

L'accessibilité technique, économique et sociale à tous, quel que soit le genre, l'âge, le niveau de pratique, le but recherché d'accomplissement ou de dépassement,

La soif de liberté combinée à la prise en compte de la responsabilité qui s'impose à tout pratiquant,

Le respect et la protection de l'espace naturel (eau calme, eau vive, mer) qui constitue le « terrain de jeu » des sports de pagaie,

Le respect des valeurs éducatives avec la nécessité de concilier sécurité, civilité et appropriation du milieu nautique,

Le renforcement de la cohésion sociale par la pratique du canoë-kayak entre les différents acteurs impliqués,

L'égalité entre les genres et la promotion de la parité,

La lutte contre toutes formes de discrimination,

L'épanouissement personnel et collectif.

La diffusion de l'esprit et des valeurs du canoë-kayak et des sports de pagaie supposent que chaque acteur prenne conscience de la nécessité de les appliquer d'abord à soi-même puis de contribuer à leur transmission.

Pour diffuser, faire respecter et donner une portée au code éthique, chacun doit prendre conscience de la nécessité de l'appliquer d'abord à soi-même.

Code éthique

La pratique du canoë-kayak et des sports de pagaie transmet les valeurs propres aux sports de nature, elle éduque à une pratique de plaisir, de performance et de responsabilité.

1. je suis une citoyenne, un citoyen et j'agis avec :

RESPECT :

- du vivre ensemble, d'autrui et des différences car les sports de pagaie sont un art de vivre et une fête,
- de l'environnement pour un développement durable, en apprenant à protéger les espaces naturels qu'il ne faut ni salir ni défigurer

SOLIDARITE :

- j'apprends le partage, la collaboration et l'entraide, je ne porte pas atteinte à la cohésion de l'équipe,
- je contribue à l'organisation collective des déplacements pour se rendre sur les sites de pratique, à la mutualisation des équipements,
- Je signale un problème détecté sur un site ou un parcours (installations défectueuses, dégradations, obstacles ou encombrement sur un parcours, etc...)

CURIOSITÉ :

- Envers l'environnement, le matériel, les nouveautés, les changements, les nouvelles formes de pratiques, les différences, etc.

2. Je suis une sportive, un sportif et je pratique avec :

PRÉPARATION :

- J'anticipe, je m'échauffe, je contrôle systématiquement mon équipement,
- Je m'entraîne, donc je me prépare, physiquement, techniquement, mentalement.

RESPONSABILITÉ :

- Mon équipier, mon équipière et moi sommes co-responsables de notre sécurité.
- j'adapte mon engagement physique et mes prises de décision au regard des risques perçus et de mes limites personnelles, je ne pratique jamais seul dans un environnement inconnu
- Je suis respectueux des règles de sécurité, des règlements fédéraux et de ceux qui les font appliquer

3. Je suis une personne autonome et je m'engage avec :

DÉTERMINATION :

- Pour réaliser mes projets, pour m'accomplir ou me dépasser.

HUMILITÉ

- Je sais m'adapter à des environnements variés et incertains en eau vive, en mer, en eau calme et dans toutes mes pratiques nautiques en pleine nature,
- J'évalue mes limites et sais renoncer ; j'accepte par ailleurs le renoncement de mes coéquipiers.

LOYAUTE

- Je ne triche pas, je n'induis jamais mon adversaire en erreur en lui donnant de mauvais conseils ou de fausses indications.
- Je ne me dope pas.

LA DÉONTOLOGIE – LES DEVOIRS DES DIFFERENTS ACTEURS DE LA FÉDÉRATION

Ces devoirs concernent des catégories d'acteurs particuliers de la fédération : athlètes, entraîneurs ou cadres, officiels, compétiteurs ou coureurs, dirigeants mais aussi nos institutions (membres affiliés, agréés, conventionnés, comités départementaux, régionaux ou territoriaux, fédération).

Les acteurs du jeu

La FFCK estime que tout pratiquant, en compétition ou en loisir, ainsi que tous ceux qui participent à l'encadrement des sports de pagaie ont comme responsabilité partagée de contribuer à préserver les raisons de cette pratique, qui sont autant de valeurs, pour lesquelles ils en sont venus à pratiquer ou à encadrer.

La FFCK est signataire de la Charte Sport et Trans pour lutter contre les discriminations liées au genre dans le sport, faciliter, promouvoir l'inclusion des personnes trans et favoriser leur pratique sportive.

Les pratiquants, entraîneurs, arbitres, juges et dirigeants sont les dépositaires des valeurs du canoë-kayak et des sports de pagaie et sont responsables de leur défense et de leur promotion.

Tous ces acteurs sont donc concernés par les principes suivants :

Le respect des « règles du jeu » est une valeur fondamentale, sans quoi la pratique du canoë-kayak serait impossible.

Le canoë-kayak, comme tout sport codifié, suppose l'existence de règles de courses et de règlements fédéraux régissant sa pratique. Le respect de ces règles constitue une condition préalable à l'égalité des chances entre les pratiquants. Ces derniers doivent connaître les « règles du jeu » afin de pouvoir s'y conformer.

Le pratiquant, en adhérant à un club affilié à la FFCK accepte d'agir et de se comporter loyalement vis-à-vis des règles codifiées mais également des valeurs morales régissant la pratique du canoë-kayak.

Compétiteurs, éducateurs, dirigeants, arbitres, juges, organisateurs, bénévoles remplissent tous une fonction indispensable au bon déroulement de la compétition et des manifestations. Leur action doit être également respectée.

1. Les sportifs et les sportives sélectionnés en Équipe de France ou en Pôle

Etre sélectionné en Équipe de France ou en Pôle est un honneur et une responsabilité : la sportive, le sportif est porteur d'une exemplarité de comportement, d'une solidarité collective, de l'image de notre fédération.

Son adhésion à la charte d'éthique et de déontologie est indispensable, l'athlète est le garant du code éthique : respect, solidarité, curiosité, préparation, responsabilité, détermination, humilité, loyauté.

En ce qui concerne les sportifs de haut niveau, leurs relations avec leur environnement (Etat, fédération, collectivités, partenaires privés) sont fixées par la « Charte du sport de haut niveau ». Tout sportif inscrit sur la liste officielle établie par le ministère chargé des sports s'engage à respecter les principes et valeurs de cette charte.

La FFCK et les sportifs de haut niveau s'engagent sur des principes et des valeurs communes. Ils défendent un sport propre, citoyen, sans violence, qui contribue à l'intégration et au respect des différences.

Représenter son pays et remporter des victoires au plus haut niveau international est une consécration à laquelle aspire tout Sportif de Haut Niveau (SHN). C'est le fruit, non seulement d'un long investissement sportif personnel, mais aussi de l'efficacité du système fédéral. Dans ce cadre, l'**athlète** n'agit pas seulement à titre individuel : il représente sa Nation, sa Fédération et son club.

En tant que sportif sélectionné en Équipe de France ou en Pôle, je m'engage à :

- Adopter en toutes circonstances une attitude respectueuse vis-à-vis de mes camarades sportifs, des dirigeants, des officiels de compétition, et d'une manière générale, vis-à-vis de l'ensemble du personnel de la structure qui m'accueille (médical, administratif, sportif et d'entretien), de mon club, de la fédération...
- Prendre connaissance et respecter les statuts, le règlement intérieur et les règlements sportifs de la FFCK.
- M'abstenir, notamment, de tenir des propos diffamatoires, discriminatoires, agressifs à l'égard des acteurs fédéraux. Ceci s'entend pour tout type de communication orale ou écrite, y compris sur les réseaux sociaux.
- Adopter un comportement exemplaire de manière à valoriser l'image de mon sport, de la fédération et de mon pays, notamment en public, et ce, pendant toute la durée des stages et compétitions (ou de toute autre action) auxquels je participe.
- Faire preuve, en toutes circonstances, de loyauté et de respect à l'égard de mes partenaires, concurrents et juges.
- Bannir le dopage et toute autre forme de tricherie.

Compétiteurs, éducateurs, dirigeants, arbitres, organisateurs, bénévoles remplissent tous une fonction indispensable au bon déroulement de la compétition. Leur action doit être également respectée.

Le compétiteur est, avec les organisateurs, les juges et les arbitres, au centre de la pratique compétitive.

Il est respecté dans toutes ses dimensions, quel que soit son sexe, son âge, son niveau, sa pratique, son éventuelle situation de handicap.

Son intégrité est une préoccupation constante des organisateurs et des arbitres.

Chaque sportif doit veiller à adopter en toutes circonstances un comportement courtois et respectueux. Il doit avoir conscience des conséquences néfastes qu'une attitude irrespectueuse peut avoir à son égard et à l'encontre des autres acteurs de la compétition.

Les violences physiques ou psychologiques mettent en danger la santé, la sécurité, l'équilibre des individus et vont à l'encontre de l'épanouissement de chacun.

La tricherie ou la manipulation des résultats introduisent une rupture dans l'égalité des chances, portent atteinte à l'équité et à l'aléa sportif.

Ces dérives sont incompatibles avec les valeurs portées par la FFCK et nuisent à son image et son développement, notamment auprès des plus jeunes.

De même, la FFCK considère le dopage comme étant à la fois la tricherie ultime et une violence extrême envers soi-même, sa dignité et sa santé.

Le canoë-kayak et les sports de pagaie sont une école de dépassement de soi, de concentration, d'exigence individuelle et collective mais aussi d'accomplissement et de maîtrise de soi. Par conséquent, les sportifs, entraîneurs et éducateurs, les juges, les arbitres et les dirigeants doivent rester mesurés dans leur attitude, contrôler leurs propos, leurs réactions et leurs émotions en toute occasion, quels que soient les enjeux.

L'envie et le dépassement de soi ne sauraient avoir pour conséquence la mise en danger de son intégrité physique, psychologique ou morale ni celle d'un autre concurrent ou acteur de l'activité.

Les spectateurs présents sur un site de pratique pour encourager les sportifs sont aussi garants de l'esprit et des valeurs défendues par la FFCK. Ils ne sauraient par conséquent adopter ou susciter un comportement excessif ou inapproprié.

2. Les entraîneurs et les cadres

L'entraîneur, le cadre de séance ou de la sortie, l'aspirant moniteur, le moniteur fédéral, le formateur, qu'il soit bénévole ou professionnel, a un rang privilégié dans l'organisation fédérale. Les compétences acquises durant les formations, ou par l'expérience, lui confèrent une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur et conseiller. Il se doit de respecter et transmettre les principes et valeurs de la République et tout particulièrement le principe de laïcité, qui sous-tendent son action éducative.

Cette position le conduit à enseigner, promouvoir et défendre le code moral de la fédération.

Cette position l'incite à se former tout au long de sa vie et à consolider et étendre ainsi son champ de compétences.

En tant qu'entraîneur, cadre, aspirant-moniteur, moniteur fédéral, formateur, je m'engage à :

- Adopter un comportement exemplaire à l'égard de l'ensemble des acteurs des sports de pagaie, des organisateurs, des officiels de compétitions, des représentants des médias, des spectateurs et du public en général, des représentants des collectivités publiques et des partenaires privés.
- Respecter strictement les textes, les règlements et recommandations fédérales (de sécurité, d'encadrement, de compétition et de formation.).
- Contrôler mes propos, mes réactions, mes émotions.
- Respecter la faune, la flore, le milieu naturel et ses zones de protection.
- Refuser toute forme de violence et de tricherie (dopage, agressions verbales, physiques, discriminations, attitudes racistes, antisémites, homophobes ou xénophobes, atteintes aux biens d'autrui ou de la collectivité, atteinte à l'intégrité physique et morales des pratiquants).
- Informer les athlètes et les pratiquants des dérives du dopage et de ses dangers pour leur santé.
- M'investir dans la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences, les discriminations, les comportements contraires aux valeurs du sport.
- Ne pas utiliser ma position privilégiée pour établir, en certaines circonstances, des relations affectives excessives avec les athlètes, les pratiquantes ou les pratiquants,
- Veiller et intervenir lors de conduites à risque (égarement alimentaire, surentraînement, consommation d'alcool ou de drogue, bizutage à l'arrivée dans l'équipe, au club, harcèlement...).

3. Les officiels, juges et arbitres des compétitions

L'arbitre, le juge, l'officiel sont les garants de l'application des règles et à ce titre, ils remplissent une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de pratique compétitive. Les juges, les arbitres et plus généralement les officiels sont autant d'acteurs dont la vocation est non seulement de veiller à l'application des règles de courses et des règlements de la FFCK mais également d'assurer par leur action et leur décision le respect et la promotion des valeurs du sport.

Respecter les décisions du juge et de l'arbitre est une condition indispensable au bon déroulement des compétitions et, plus largement, à la bonne image de la discipline.

Parallèlement, les juges et les arbitres doivent faire les efforts nécessaires pour être et demeurer compétents, exemplaires et justes afin que la fonction d'officiel soit reconnue et respectée à sa juste mesure.

L'officiel de compétition (juge, arbitre, président de jury, ouvreur, starter,.....) rend possible les compétitions de canoë-kayak et des sports de pagaie. Son expertise et son expérience sont essentielles. Son comportement contribue à la promotion du code éthique.

Le juge, le président de jury et l'arbitre sont les garants de l'application de la règle. C'est une responsabilité dont il ne faut pas abuser, en gardant le sens de l'équité, de la pédagogie et de la décision.

En toute circonstance, l'officiel de compétition se doit d'adopter maîtrise de soi et impartialité.

En tant qu'officiel, juge et arbitre de compétition, en application du Règlement intérieur de la fédération je m'engage à :

- Observer une neutralité absolue. Avant, pendant et après une compétition, je respecte une obligation de réserve et me garde de tout commentaire sur les situations abordées.

Respecter les règles et règlements

- Adopter en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard de tous les acteurs de la fédération (dirigeants et organisateurs), des athlètes et entraîneurs (français et étrangers), des représentants des médias, des collectivités, des partenaires privés et du public en général.

- Rester toujours juste et équitable et ne pas abuser de la responsabilité qui m'est déléguée, être impartial, avoir la même considération pour chacun, connu ou inconnu

- Faire preuve de pédagogie chaque fois que nécessaire : expliquer la règle, son utilité, l'importance de son respect et de sa juste application.

- Accepter de me former et de me recycler régulièrement pour améliorer mon expertise, me tenir informé des évolutions réglementaires, ainsi que des travaux du corps arbitral.

- Promouvoir la fonction d'officiel, juge ou arbitre et inciter des pratiquants à s'y engager, tout particulièrement les jeunes.

- Répondre avec tact et courtoisie lors d'incivilités.

- Participer à la lutte contre le dopage et informer de toute pratique délictueuse dont j'aurais connaissance.

- Représenter dignement la France et la FFCK.

4. Les dirigeants

Le dirigeant est le maillon essentiel des structures fédérales (clubs, comités départementaux, régionaux et territoriaux, fédération). Son investissement personnel, ses qualités humaines, sportives, administratives jouent un rôle primordial dans l'organisation des activités, des manifestations, des compétitions.

Etre dirigeant, c'est notamment :

- Permettre le libre et égal accès de tous et de toutes aux sports de pagaie.
- Contribuer au fonctionnement démocratique de sa structure.
- Etablir des relations harmonieuses au sein de sa structure, avec les institutions publiques et les partenaires privés.
- Savoir remercier les autres bénévoles.
- Faire en sorte d'éviter les conflits dans son équipe dirigeante par un comportement adapté.
- Etre à l'écoute pour se remettre en question.
- Respecter et faire respecter les principes et valeurs de la République, tout particulièrement la laïcité.

En tant que dirigeant, je m'engage à :

- Adopter un comportement exemplaire à l'égard de tous les acteurs de la fédération (du club à l'échelon national), du monde sportif (CDOS, CROS, CNOSF) à l'égard des collectivités, institutions publiques et des partenaires privés.
- Participer à l'élaboration des directives et règles fédérales, leur transmission et leur application.
- Respecter les codes en vigueur (codes du sport et du travail notamment), particulièrement pour tout ce qui concerne l'encadrement et l'organisation des activités.
- Organiser la structure (club, comité départementaux, régionaux et territoriaux, fédération) et les activités proposées en mettant en œuvre les moyens adaptés pour assurer la sécurité des pratiquants.
- Inciter les cadres, les entraîneurs, les initiateurs, les moniteurs, les officiels de compétition à se former régulièrement.
- Inciter les femmes et les hommes à prendre des responsabilités dans les structures de la fédération française de canoë-kayak et des sports de pagaie.
- Rester maître de soi en toutes circonstances.
- Valoriser l'image des sports de pagaie, la promotion de nos valeurs, l'adhésion au code moral et à la charte éthique et déontologique et leur transmission, aussi bien vers nos acteurs, que de leurs parents et du public.
- Sensibiliser tous les acteurs aux enjeux de protection de l'environnement et de développement durable.
- Me former lors de modules destinés aux dirigeants ou m'informer en participant aux séminaires ou rencontres à thèmes organisés par le comité départemental, régional et territorial ou la fédération.
- Promouvoir le bénévolat et inciter à s'y engager.
- Construire des partenariats avec les institutions et/ou collectivités publiques et les organismes privés tout en préservant l'indépendance de la structure à laquelle j'appartiens.
- Bannir le dopage et informer de tout comportement délictueux dont j'aurais connaissance.

5. Les institutions fédérales : membres, comités régionaux, départementaux, territoriaux, fédération

La FFCK, les comités régionaux, les comités départementaux, les comités territoriaux et l'ensemble des membres affiliés, agréés et conventionnés assurent l'encadrement des pratiquants et des activités en veillant

scrupuleusement au déroulement régulier des manifestations sportives et des compétitions, dans des conditions qui garantissent l'intégrité, la santé et la sécurité des différents acteurs.

La FFCK, notamment, a pour objet d'encourager, de promouvoir, de développer, d'animer, d'enseigner, d'encadrer, d'organiser, et de contrôler les sports de pagaie sous toutes leurs formes de pratiques, que celles-ci soient à visée de compétition, de loisir, de pratique éducative et sociale ou d'intérêt touristique.

Afin d'assurer pleinement leur mission, les institutions fédérales se doivent d'être garantes du respect et de la transmission de l'esprit et des valeurs du canoë-kayak et des sports de pagaie. Elles doivent veiller à ce que ces valeurs ne soient ni dévoyées, ni rejetées et s'engager à protéger le sport contre ceux qui chercheraient à l'instrumentaliser à leur profit.

Elles doivent également veiller à assurer l'impartialité de leurs décisions en étant notamment très vigilantes sur la prévention et le traitement à tous les niveaux d'éventuels conflits d'intérêts.

Chacune des institutions fédérales contribue à son niveau de responsabilité à la protection de l'environnement et au développement durable par :

- La promotion des comportements de sobriété écologique y compris énergétique,
- La prise en compte des impacts de la pratique sur l'environnement à toutes les étapes de la programmation, de la réalisation et de l'utilisation des équipements, de l'organisation des manifestations et de l'usage des matériels,
- La protection et la valorisation des lieux de pratique mais aussi la sensibilisation aux enjeux de protection des différentes espèces.

Elles assurent le libre et égal accès de tous aux différentes disciplines du canoë-kayak et des sports de pagaie. Toute personne doit ainsi être en mesure de pratiquer ces activités, et de participer à des compétitions, sans qu'on puisse lui opposer, de façon expresse ou tacite, une incompatibilité ou un refus dû à sa situation sociale, son genre, son âge, ses croyances, son origine, ses caractéristiques physiques ou un éventuel handicap.

Elles favorisent la pratique féminine, et contribuent à l'égale participation des femmes et des hommes aux fonctions dirigeantes.

Elles veillent enfin au déroulement sincère des compétitions. Cela implique une organisation transparente, solidaire et désintéressée conçue dans des conditions qui garantissent l'intégrité, la santé et la sécurité des compétiteurs

Les institutions fédérales assurent l'encadrement des pratiquants et des différentes activités des sports de pagaie. Elles veillent au bon déroulement des activités. A cet égard, elles sont garantes du respect et de la transmission de nos valeurs, de notre esprit sportif et de notre code éthique. Elles doivent être des porte-parole crédibles et reconnus.

Ceci implique que ces institutions se doivent de respecter, pour elles-mêmes, les valeurs du sport et d'adopter des règles démocratiques de fonctionnement, de gouvernance et d'organisation qui favorisent la diffusion, la compréhension et l'adhésion de tous et toutes à ces valeurs.

..